

Le Comité régional,

Ayant pris note de la résolution WHA21.20 par laquelle la Vingt et Unième Assemblée mondiale de la Santé a prié le Comité régional d'entreprendre une analyse des problèmes de formation du personnel professionnel et auxiliaire; et

Ayant examiné le rapport soumis par le Directeur régional sur la formation du personnel de santé national,

1. APPROUVE les propositions formulées dans le rapport sur le type de renseignements qui pourraient être recueillis;
2. RECONNAIT le caractère urgent et l'importance de la question;
3. ESTIME que l'on a manqué de temps pour rassembler des données précises;

4. RECOMMANDE que les pays Membres soient invités à rassembler les données nécessaires, qui devraient être analysées et utilisées pour un séminaire ou soumises pour examen à un comité d'experts;

5. DEMANDE au Directeur régional de transmettre au Directeur général le document de travail, les procès-verbaux et la présente résolution, afin qu'il en informe le Conseil exécutif.

Sixième séance, 29 septembre 1969